# Décoordination

Autor(en): **Gavillet, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **25 (1988)**

Heft 925

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1018371

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

URBANISME LAUSANNOIS

# Décoordination

**(*ag*) L'aménagement de la vallée du Flon fait présentement l'objet d'un concours d'idées. Le dépôt des projets est prévu pour la fin du mois. Le jugement du jury sera rendu dans les premiers jours de février. A la même date, le Lausanne-Ouchy rendra publique l'étude commandée à l'architecte tessinois Botta.**

Un des problèmes difficiles, qui fait partie du cahier des charges implicite du concours, est l'interconnexion des moyens de transport urbains (métro et bus urbains TL), régionaux (réseau interurbain des TL, Tram du sud-ouest et Chemin de fer Lausanne – Echallens – Bercher) avec la gare CFF. On attend beaucoup de l'imagination des concurrents.

On s'étonne donc de lire dans l'exposé des motifs soumis au Grand Conseil vaudois sur la rénovation technique du Lausanne – Echallens – Bercher (LEB) des propositions qui ne tiennent nul compte du concours lausannois.

### Empressement injustifié

Afin de bénéficier du 7e crédit-cadre fédéral 1988-1992, il faut, dit-on, disposer d'un projet définitif «soumissions rentrées», faisant descendre le LEB à la gare du Flon.Le Conseil d'Etat présente en ces termes la procédure:

*«Le LEB doit financer les frais d'études et de sondages nécessaires afin d'établir le projet définitif et de procéder à la mise en soumission des ouvrages principaux pour présenter le devis général. Durant cette phase, le LEB effectuera la procédure d'approbation des plans selon le droit fédéral de manière à disposer du permis de construire avant que le crédit d'ouvrage ne soit demandé».*

Un montant de 1'300'000 francs, déjà disponible en vertu d'une convention antérieure, sera affecté au financement de ces études. L'ouvrage lui-même fera l'objet d'une demande de crédit à fin 1989.

Un tel calendrier signifie un mépris total du concours d'idées lausannois. Nulle part, il n'y est fait allusion dans l'exposé des motifs cantonal, ce qui est un comble.

Le canton a déjà imposé l'emplacement de l'aboutissement du TSOL, qui n'est pas particulièrement heureux.

Y aura-t-il un deuxième fait accompli, qu'aucune urgence à trois mois près ne saurait justifier? ■

LIBERAUX GENEVOIS

# La tentation démagogique

(*jd*) Il y a quelques années, faisant peau neuve, les libéraux genevois ont accrédité l'image d'un parti moderne et efficace, soucieux d'une gestion rigoureuse et garant des libertés. Non sans succès électoraux d'ailleurs. Plus récemment, l'élan a faibli et les libéraux ont même essuyé quelques revers.

Pour redresser la situation et faire face à la menace d'un possible parti des automobilistes, les stratèges du parti ont choisi l'artillerie lourde pour viser bas. Dernièrement a débuté la récolte de signatures pour une initiative qu'on aurait attendue du TCS ou d'un autre lobby du tout à la route, mais pas d'un parti politique: le Conseil d'Etat est chargé de créer 10'000 places de parcage durant les cinq prochaines années.

La démarche est habile quand on sait la difficulté de garer son véhicule à Genève; elle est parfaitement démagogique parce qu'elle occulte les problèmes de circulation et d'urbanisme que la réalisation d'une telle exigence ne manquera pas de susciter.

Les libéraux auront-ils au moins l'honnêteté d'adapter leurs prochaines affiches électorales et de remplacer la Genève idyllique et verdoyante par des files de véhicules? ■

MEDECINE DU TRAVAIL

# La charrue qui tire les bœufs

(*jd*) Le Conseil fédéral vient de mettre en consultation un projet d'ordonnance sur la médecine et la sécurité au travail. Ce texte constitue un progrès important dans un domaine où la Suisse enregistre un retard certain; il représente une réponse nécessaire à la progression des maladies et des accidents professionnels et aux risques liés aux nouvelles technologies.

La solution choisie est bien helvétique: les réglementations seront prises par tranche économique, entre organisations d'employeurs et de travailleurs. En cas de conflit, l'Etat arbitrera et il pourra se substituer aux organisations professionnelles dans les branches où les syndicats sont faibles. Une solution pragmatique et souple.

Une solution pourtant rejetée par la Fédération romande des syndicats patronaux qui accuse le Conseil fédéral de mettre la charrue avant les bœufs: pour elle, il s'agit d'abord d'évaluer les risques entreprise par entreprise, puis de former les médecins et spécialistes nécessaires. Ensuite seulement viendra l'ordonnance. La Fédération n'est pas enchantée par l'irruption de spécialistes extérieurs aux entreprises et parle de déresponsabilisation des partenaires sociaux.

Si ces derniers, et notamment les employeurs, étaient aussi responsables que le prétend la FRSP, la médecine du travail serait suffisamment développée et il n'y aurait pas besoin d'une réglementation. Mais voilà, si projet d'ordonnance il y a, c'est bien que la situation est insatisfaisante. Et que, souvent, c'est la charrue qui tire les bœufs.